



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »



2 Extrémité 1 de la liaison concernée



3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

NAVETTE - SHUTTLE BUS



 CHAMROUSSE CHAMROUSSE		→				GRENOBLE AIRPORT GRENOBLE AEROPORT			
	Domaine de l'Arseille	Ecrins des Neiges	Centre commercial	GNB		Date			
Samedi - Saturday	5:45	5:50	5:55	7:45					
	8:15	8:20	8:25	9:40	1/1	au-to	29/4		
	13:15	13:20	13:25	14:40					
	15:20	15:25	15:30	16:45					

 GRENOBLE AIRPORT GRENOBLE AEROPORT		→				CHAMROUSSE CHAMROUSSE			
	GNB	Centre commercial	Ecrins des Neiges	Domaine de l'Arseille		Date			
Samedi - Saturday	11:05	12:25	12:30	12:35					
	12:40	14:00	14:05	14:10					
	14:55	16:15	16:20	16:25	1/1	au-to	29/4		
	16:20	17:40	17:45	17:50					
	18:55	20:15	20:20	20:25					

24 places maximum par horaire de navette

Aéroport
Grenoble Alpes Isère



Arrêts

Aéroport de Grenoble
Office de tourisme
Centre Commercial
Ecrins des Neiges
Domaine de l'Arseille

Points de GPS:

45.360023, 5.333377
45.125227, 5.878884
45.10986, 5.875357
45.105319, 5.875822
45.103053, 5.880145

PIECE JOINTE N°1

ITINERAIRE AEROPORT DE GRENOBLE / CHAMROUSSE

mappy

HÔTELS RESTOS, BARS LOISIRS COMMERCES BEAUTÉ, SANTÉ MODE SERVICES PRATIQUE

D154D, 38590 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

Rue des Gentianes, 38410 Chamrousse

Chamrousse 38410

Route de Bachat-Bouloud, Roche-Bérard

Route de Bachat-Bouloud, Roche-Bérard

Départ maintenant Options véhicule

Voiture

LE PLUS RAPIDE 1 h 26 10,92 €
83 km > A48, Route des Trolles, Avenue du Père Tasse,
Actuellement 8 min de retard trafic
dont 3,10 € de péage
FEUILLE DE ROUTE

SANS PÉAGE 1 h 36 7,76 €
81 km > Route de Chamrousse, Route des Trolles, Avenue du Père Tasse,
Actuellement 10 min de retard trafic
FEUILLE DE ROUTE

LE MOINS DE KILOMÈTRES 1 h 43 8,66 €
76 km > A48, Route des Trolles, Avenue du Père Tasse,
Actuellement 13 min de retard trafic
dont 1,30 € de péage
FEUILLE DE ROUTE